

Compte rendu sommaire Séance publique du Conseil Municipal 26 Novembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 26 Novembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire de Daignac.

Nombre de conseillers en exercices: 11

Nombre de présents: 9

Nombre de procuration: 1

Date convocation Conseil Municipal: 20 novembre 2020

Liste des présents:

Aude BIRBA, Emmanuel BOURREZ, Romuald CHAGNEAU, Barbara COLIN, Vincent GRAFTE, Michel MASSIAS, Frédéric PICQ, Christian SIUTAT, Michel ZANARDO

Liste des absents et des procurations:

Corinne PAQUES, excusée,

Laëtitia LUBIATO, excusée, donne pouvoir à Vincent GRAFTE

Secrétaire de séance: Michel ZANARDO

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Septembre 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2020,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

ADOpte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 24 Septembre 2020.

2. Droit de préemption communal rétrocedé par la CALI

Lors de sa séance précédente du 24.11.2020, le Conseil Municipal avait décidé de reprendre la compétence suivante (concedée postérieurement à la CALI) : Droit de préemption communal.

En conséquence, lors de sa séance communautaire du lundi 2 novembre 2020, le conseil communautaire de la CALI a voté la rétrocession du droit de préemption à la commune de Daignac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer son droit de préemption sur la commune de Daignac.

3. Décision modificative n°1 : Transfert d'une somme du chapitre 20 au chapitre 21

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire afin d'ouvrir des crédits supplémentaires en dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition détaillée dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	5 000,00 €	-3 500,00 €	3 500,00 €	5 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	-3 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
202/20	5 000,00 €	-3 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	3 000,00 €	0,00 €	3 500,00 €	6 500,00 €
2184/21	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €

4. Création de poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire, Michel MASSIAS, propose à l'Assemblée une modification du poste d'adjoint administratif de Mme FROMENTIER Delphine, secrétaire de Mairie.

En effet, celle-ci a pris des missions supplémentaires depuis le 19 octobre, à savoir le secrétariat du SIRPD D.D.G.G., explique Mr Vincent GRAFTE Président du SIRPD D.D.G.G.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création du nouveau poste d'adjoint administratif de 35h/semaine.

5. Transfert à la CALI de la compétence facultative « gestion et entretien du port de Libourne-Saint-Emilion et de la capitainerie hors belvédère »

Monsieur le Maire Michel MASSIAS explique à l'Assemblée que la CALI propose aux élus de Daignac de délibérer sur le transfert de la compétence facultative « gestion et entretien du port de Libourne-Saint-Emilion et de la capitainerie hors belvédère » à la CALI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'adopter ce transfert de compétence. Les votes sont répartis comme suit : 9 POUR et 1 ABSTENTION

6. Choix d'un avocat

- Monsieur le Maire Michel MASSIAS explique à l'Assemblée que la Mairie a reçu une lettre avec AR d'un avocat de Bordeaux missionné par deux habitants de la commune. Une procédure de recours gracieux est lancée envers la collectivité. Ce litige concerne le Permis d'Aménager délivré sur le lieu-dit Curton.

Les élus sont unanimes quant à l'importance de prendre un avocat afin de défendre nos intérêts sur ce dossier.

Deux devis sont étudiés :

- Celui de Maître PEYNET, cabinet GOUTAL, ALIBERT et ASSOCIES, avocat au barreau de PARIS, ayant un bureau secondaire sur BORDEAUX, spécialiste du droit de l'urbanisme et des collectivités locales.

Ses frais s'élèvent à 1950.00 euros HT pour son conseil durant ce recours gracieux.

- Celui de Maître CORONAT, cabinet AVOCAGIR, avocat au barreau de BORDEAUX, spécialiste du droit de l'urbanisme et des collectivités locales.

Ses frais s'élèvent à 1200.00 HT (hors frais de déplacements) pour son conseil durant ce recours gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit le devis de Maître CORONAT, et donne délégation à Michel MASSIAS, le Maire, pour signer les documents relatifs au choix de cet avocat.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire tient à expliquer à ses conseillers la procédure en cours concernant la Mairie à propos du Permis d'Aménager du lieu dit Curton.
En effet, deux administrés de la commune, riverains de Curton ont mandaté une avocate qui demande l'annulation du PA en recours gracieux. Le litige concerne principalement l'écoulement des eaux pluviales et des eaux usées lié à la future construction du lotissement prévu à cet endroit.
Il est dit qu'une réunion aura lieu le 3/12/2020 avec le promoteur du lotissement, l'aménageur, des élus de la commune dont le Maire et des adjoints, des membres de l'urbanisme de la CALI, et Maître CORONAT accompagné de son collaborateur maître BOURIE, l'avocat choisi pour la commune de DAIGNAC.

Mme COLIN intervient à ce sujet et dit qu'elle est d'accord pour prendre un avocat, cependant elle est opposée à ce projet de lotissement dont elle n'avez pas eu connaissance lors de son dernier mandat.

- Monsieur le Maire Michel MASSIAS informe le Conseil Municipal que Mme BORREDON Isabelle, locataire du logement communal, a déposé un préavis de départ de 3 mois. Le logement devrait être vacant à compter du 1^{er} janvier 2021. Néanmoins, compte tenu du 2^{ème} confinement et de la difficulté à trouver un logement durant cette période, une tolérance sera appliquée si celle-ci ne trouve pas de loyer dans le délai imparti.
- Projets futurs : Mr Vincent GRAFTE informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à des entreprises spécialisées dans la construction de jeux publics (city, skatepark, etc...) des devis afin de proposer un agrandissement du city actuel de la commune. Mme Barbara COLIN, qui avait travaillé sur l'élaboration du projet city lors du précédent mandat, se joindra à ce projet dans son élaboration et son suivi.

Monsieur le Maire évoque alors l'idée d'un autre projet de construction : celui d'une nouvelle mairie, qui serait située idéalement juste à côté de la salle des fêtes. Cette mairie pourrait mieux répondre aux normes d'accessibilité strictes en vigueur, permettrait d'avoir une salle du conseil plus grande que celle d'aujourd'hui, et aurait l'avantage d'être de plain pied. En effet, Monsieur le Maire informe les élus que la commune de DAIGNAC, lors de son prochain recensement, va probablement dépasser les 500 habitants, et ainsi son nombre de conseillers municipaux devrait passer de 11 à 15. Mr Christian SIUTAT prend la parole et explique qu'il serait judicieux de transformer alors l'ancienne mairie en logement communal et que le loyer de celle-ci permettrait de payer l'emprunt de la nouvelle.

Les élus se laissent le temps de la réflexion avant de prendre une décision.

- Monsieur le Maire tient à faire un point sur le PPRMT : en effet, ce plan de prévention du risque des carrières dont Daignac fait partie avait été signé et approuvé par Madame la Préfète. Néanmoins, beaucoup d'incohérences ont interpellé les élus des communes concernés par ce document. Dès lors, les élus se sont réunis ont décidé de lancer un recours gracieux auprès de madame la Préfète afin qu'elle révise celui-ci.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le défibrillateur sera prochainement installé à la salle polyvalente.
- Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal l'idée que la commune pourrait faire un petit présent à chaque élève de son école à l'occasion de Noël. Ce petit présent, qui reste à définir, serait distribué aux enfants la dernière semaine avant les

vacances de Noël. Mr Vincent GRAFTE en profite pour dire que le SIRPD offrira des chocolats à chaque élève des deux écoles (DAIGNAC et GREZILLAC) et Mme Barbara COLIN, enseignante à l'école de DAIGNAC informe également qu'un spectacle, financé par la coopérative scolaire, est prévu à l'occasion de cette fin d'année et sera offert aux enfants du RPI, dans la salle des fêtes de GREZILLAC, si la situation sanitaire le permet.

- Cimetière :
 - Mr Frédéric PICQ propose aux élus d'aborder le sujet du cimetière et plus précisément de son entretien. En effet, les produits phytosanitaires n'étant plus utilisables dans les communes, une alternative doit être trouvée. Deux solutions sont envisagées : le désherbage manuel ou l'enherbement (partiel ou total). Il propose, quant à lui, un enherbement avec l'idée de garder certaines zones non enherbées pour conserver les allées et le cheminement. L'idée de mettre un panneau informatif pour les usagers est évoquée. Les élus se laissent le temps de la réflexion avant d'acter la trajectoire que prendra la commune à ce sujet. Un point reste également à éclaircir, celui de l'obligation de l'implantation ou non d'une rampe d'accès en béton pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. La commission se réunira ultérieurement.
 - Mme Aude BIRBA informe à son tour les élus sur la législation très stricte au niveau funéraire dont dépendent les communes. Certaines améliorations seront étudiées dans cette finalité.
- Communication : Mr Vincent GRAFTE informe les élus que la page FACEBOOK de la commune sera à nouveau réactualisée, notamment par la secrétaire de Mairie (en accord avec le Maire). Celle-ci pourra mettre des informations utiles aux usagers. Mr Christian SIUTAT émet à son tour l'idée de l'achat pour la commune d'un panneau informatif comme cela est implanté sur la commune de MOULON ou de BRANNE. Les élus en discuteront ultérieurement.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le repas des aînés est malheureusement annulé à cause de la situation sanitaire (COVID-19). Il sera reporté dès que possible.
- Monsieur le Maire termine la séance en donnant plusieurs informations aux élus :
 - Un recensement agricole est en cours et se terminera début 2021. Il ne nécessite pas l'intervention de la mairie
 - Un protocole concernant la grippe aviaire est en cours, il est plus particulièrement demandé par la préfecture aux propriétaires de diverses volailles d'être vigilants et d'empêcher celles-ci d'être en contact avec des oiseaux de passage.
 - La CALI est en train de faire une évaluation sur les 45 communes adhérentes, de la gestion des eaux pluviales. Daignac en fait partie.

La séance est levée à 23h30.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à Daignac, le 30.11.2020

Le Maire,

Les Membres Présents,

La Secrétaire de séance,

